RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

10 logements et des locaux d'activités BAOBAB

Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 06 janvier 2027 à 12:00

SEMAG
Monsieur le Directeur Général
Espace SEMAAG
3 Lotissement La Rocade
BP 289 GRAND-CAMP
97139 ABYMES CEDEX 182
GUADELOUPE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	10 logements et des locaux d'activités BAOBAB
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	10
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Désignation de l'acheteur 6
3.2 - Représentant de l'acheteur 6
3.3 - Maîtrise d'œuvre 7
3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 7
3.5 - Contrôle technique 7
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 8
5 - Contenu du dossier de consultation 8
6 - Présentation des candidatures et des offres 9
6.1 - Documents à produire 9
6.2 - Présentation des variantes 10
6.3 - Visites sur site 10
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau 11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
7.1 - Transmission électronique 11
7.2 - Transmission sous support papier 13
8 - Examen des candidatures et des offres 13
8.1 - Sélection des candidatures 13
8.2 - Attribution des marchés 13
8.3 - Suite à donner à la consultation 17
9 - Renseignements complémentaires 18
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 18
9.2 - Procédures de recours 18

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
10 logements et des locaux d'activités BAOBAB

Construction de 10 logements sociaux et des locaux d'activités au centre bourg des Abymes résidence le BAOBAB.

Lieu(x) d'exécution :
Résidence BAOBAB
97139 Les abymes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	TERRASSEMENT/VRD/ESPACES VERTS
02	GROS ŒUVRE
03	ETANCHEITE
04	MENUISERIES EXTERIEURES
05	REVETEMENTS DE SOLS ET MURS
06	MENUISERIES INTERIEURES – CLOISONS/FAUX PLAFOND
07	TRAITEMENT DES FACADES ET PEINTURES
08	ASCENSEUR
09	ELECTRICITE
10	PLOMBERIE SANITAIRES-VMC

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45211340-4	Travaux de construction d'immeubles collectifs
45211000-9	Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
01	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45261420-4	Travaux d'étanchéification
04	45421000-4	Travaux de menuiserie
05	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
05	45432210-9	Travaux de revêtement mural
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
08	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
09	45311200-2	Travaux d'installations électriques
10	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
10	45330000-9	Travaux de plomberie

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
03	- Garde-corps toiture : base en aluminium lisse alu droite poste 04.3.16 / Variante en garde-corps penché poste 06.03.17 avec prescription - Pas de variante sur les garde-corps courbe
04	- Rideaux aluminium poste 04.03.21 au lieu de rideaux métalliques 04.03.20

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : SEMAAG

3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : SEMAAG

Représentant de l'organisme acheteur : Société d'Economie Mixte d'Aménagement des Antilles Guyane

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

GUEZ CARAIBES
Centre d'affaires Plein Sud
Moudong Sud
97122 BAIE-MAHAULT

Et
Atelier d'Architecture Luc Martz et Associés
Impasse Dorocant
Besson
97139 LES ABYMES

Courriel : betguadeloupe@guezcaraibes.fr et martz@wanadoo.fr

Elle est représentée par : Stéphanie MENNEL et Luc MARTZ.

3.4 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera précisé ultérieurement.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE
IMPASSE DES PALETUVIERS
97122 BAIE-MAHAULT
GUADELOUPE

Le contrôleur technique est représenté par : Johan DEVARRE.

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

S2C KARAIB
Chemin de la Mare Gauffier

Le coordonnateur est représenté par : Samuel SABLIER.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 60 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Insertion professionnelle
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Permis de construire
- Planning
- DT - DCT

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Insertion professionnelle	Non
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Une visite sur site est obligatoire et sera organisée le 02/12/2026 et le 09/12/2026 à 14h30.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Le candidat est réputé avoir pris connaissance des lieux, de leur configuration, de leur environnement et des contraintes d'accès avant la remise de son offre. Il ne pourra se prévaloir de ne pas avoir effectué la visite du site pour justifier une quelconque réclamation ou demande de rémunération complémentaire en cours d'exécution du marché.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : ..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.semag.fr/nos-appels-doffres.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la

date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
SEMAG

Espace SEMAAG
3 Lotissement La Rocade
BP 289 GRAND-CAMP
97139 ABYMES CEDEX 182
GUADELOUPE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : standard .zip,Adobe® Acrobat®.pdf, Rich Text Format.rtf , .doc ou .xls ou .ppt ,.odt, .ods, .odp, .odg, le cas échéant, le format DWF,ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante : CANDIDATURE et OFFRES

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable

obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : mercredi 06 janvier 2027 à 12:00:00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains et techniques de l'entreprise affectés au chantier	*15.0*
2.2-Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux du planning et de l'organisation de la livraison (autocontrôles, levée des réserves, SAV en GPA)	*25.0*
3-Valeur environnementale	10.0
3.1-Engagement chiffré de taux de valorisation matière des déchets de chantier (SOGED)	*5.0*
3.2-Mesures de réduction des nuisances de chantier	*5.0*

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains et techniques de l'entreprise affectés au chantier	*15.0*
2.2-Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, du planning et de l'organisation de la livraison (autocontrôles, levée des réserves, SAV en GPA)	*25.0*
3-Valeur environnementale de l'offre	10.0
3.1-Engagement chiffré de taux de valorisation matière des déchets de chantier (SOGED)	*5.0*
3.2-Mesures de réduction des nuisances de chantier	*5.0*

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains et techniques de l'entreprise affectés au chantier	*15.0*
2.2-Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, du planning et de l'organisation de la livraison (autocontrôles, levée des réserves, SAV en GPA)	*25.0*
3- Valeur environnementale de l'offre	10.0
3.1-Engagement chiffré de taux de valorisation matière des déchets de chantier (SOGED)	*5.0*
3.2-Mesures de réduction des nuisances de chantier	*5.0*

Pour le lot n°04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains et techniques de l'entreprise affectés au chantier	*15.0*
2.2-Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, du planning et de l'organisation de la livraison (autocontrôles, levée des réserves, SAV en GPA)	*25.0*
3-Valeur environnementale de l'offre	10.0
3.1-Engagement chiffré de taux de valorisation matière des déchets de chantier (SOGED)	*5.0*
3.2-Mesures de réduction des nuisances de chantier	*5.0*

Pour le lot n°05

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains et techniques de l'entreprise affectés au chantier	*15.0*
2.2-Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, du planning et de l'organisation de la livraison (autocontrôles, levée des réserves, SAV en GPA)	*25.0*
3-Valeur environnementale de l'offre	10.0
3.1-Engagement chiffré de taux de valorisation matière des déchets de chantier (SOGED)	*5.0*
3.2-Mesures de réduction des nuisances de chantier	*5.0*

Pour le lot n°06

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains et techniques de l'entreprise affectés au chantier	*15.0*
2.2-Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, du planning et de l'organisation de la livraison (autocontrôles, levée des réserves, SAV en GPA)	*25.0*
3-Valeur environnementale de l'offre	10.0
3.1-Engagement chiffré de taux de valorisation matière des déchets de chantier (SOGED)	*5.0*
3.2-Mesures de réduction des nuisances de chantier	*5.0*

Pour le lot n°07

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains et matériels affectés au chantier	*15.0*
2.2-Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, du planning et de l'organisation de la livraison (autocontrôles, levée des réserves, SAV en GPA)	*25.0*
3-Valeur environnementale	10.0
3.1-Engagement chiffré de taux de valorisation matière des déchets de chantier (SOGED)	*5.0*
3.2-Mesures de réduction des nuisances de chantier	*5.0*

Pour le lot n°08

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains et matériels affectés au chantier	*15.0*
2.2-Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, du planning et de l'organisation de la livraison (autocontrôles, levée des réserves, SAV en GPA)	*25.0*
3-Valeur environnementale de l'offre	10.0
3.1-Engagement chiffré de taux de valorisation matière des déchets de chantier (SOGED)	*5.0*
3.2-Mesures de réduction des nuisances de chantier	*5.0*

Pour le lot n°09

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains et matériels affectés au chantier	*15.0*
2.2-Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, du planning et de l'organisation de la livraison (autocontrôles, levée des réserves, SAV en GPA)	*25.0*
3-Valeur environnementale de l'offre	10.0
3.1-Engagement chiffré de taux de valorisation matière des déchets de chantier (SOGED)	*5.0*
3.2-Mesures de réduction des nuisances de chantier	*5.0*

Pour le lot n°10

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Pertinence des moyens humains et matériels affectés au chantier	*15.0*
2.2-Pertinence du mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, du planning et de l'organisation de la livraison (autocontrôles, levée des réserves, SAV en GPA)	*25.0*
3-Valeur environnementale de l'offre	10.0
3.1-Engagement chiffré de taux de valorisation matière des déchets de chantier (SOGED)	*5.0*
3.2-Mesures de réduction des nuisances de chantier	*5.0*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Ces pièces devront être déposées sur la plateforme dédiée **PROVIGIS.** Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.semag.fr/nos-appels-doffres

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre
16 RUE DUGOMMIER
97110 POINTE-A-PITRE
GUADELOUPE

Tél : 05 90 89 69 50
Télécopie : 05 90 83 80 44
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre
16 RUE DUGOMMIER
97110 POINTE-A-PITRE
GUADELOUPE

Tél : 05 90 89 69 50
Télécopie : 05 90 83 80 44
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Judiciaire de Pointe-à-Pitre
16 RUE DUGOMMIER

97110 POINTE-A-PITRE
GUADELOUPE

Tél : 05 90 89 69 50
Télécopie : 05 90 83 80 44
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

10 - Clauses complémentaires

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP.

Dans le cadre de l'exécution des prestations, l'entreprise qui se verra attribuer le marché, devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter les objectifs de réalisation d'une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières dont les modalités sont prévues au CCAP.
Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.